

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 17 avril 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Flore DIESBECQ LACROIX.

Objet n°28 - Question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à l'intervention non justifiée du Président de séance lors de sa précédente question orale.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à l'intervention non justifiée du président de séance lors de sa précédente question orale.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil Communal,

Suite à ma question orale sur les implications pour Braine de la mesure de limitation de la durée du chômage, la présidente du CPAS a terminé sa réponse ainsi : « Je ne suis pas de nature très anxieuse. Je prends pour exemple l'aide considérable que les maisons de repos ont reçue au moment du Covid. Bien sûr, ce n'est pas le même gouvernement. Je suis plutôt optimiste et si cela ne suffit pas, ben, on rectifiera le tir en modifications budgétaires, hein ... j'imagine »

Dans mon droit de réplique, j'ai indiqué : « Donc en ce qui me concerne, je déplore votre gestion un peu approximative à l'image du gouvernement Arizona. D'ailleurs, vos partis politiques en font partie. Nous avons l'habitude que le MR s'attaque aux plus faibles et mettent l'effort budgétaire sur la classe moyenne. »

Le Président de séance m'a interrompu en disant : « Normalement, c'est une réplique à la réponse ».

J'ai essayé de continuer en expliquant pourquoi j'estimais que la gestion du problème futur du revenu d'intégration était fort approximative. Je cite : « Bien sûr, on voit très bien que la réponse est quand même approximative. Désolé, au lieu de consolider l'accompagnement et la formation de qualité, ici, on supprime le budget pour 6Beaufort, on diminue la dotation du CPAS et puis on dit qu'on verra à ce moment-là »

Le Président m'a une nouvelle fois interrompu en disant : « Je vous remercie mais vous devez arrêter. Vous ne pouvez pas utiliser ce temps pour faire une tribune. Vous devez simplement faire une réplique à la réponse » Je peux estimer que le président de séance a commis une erreur en me coupant la parole lorsque j'expliquais mon point de vue sur la question. Voici ce que je souhaitais encore ajouter, si le président ne m'avait pas contraint au silence :

«Malgré les analyses qui soulignent que les CPAS risquent de faire face à des difficultés financières en raison de l'augmentation des prises en charge du RIS, vous affirmez rester optimiste. Vous ne semblez pas juger anormal la réduction de la dotation allouée au CPAS, et vous évoquez, avec légèreté, la possibilité d'une modification budgétaire si nécessaire. Permettez-moi d'adopter une vision plus prudente, voire pessimiste, quant à la manière dont vous envisagez la gestion de cette problématique par le CPAS ». Je peux estimer que j'étais parfaitement dans le sujet Etant donné que c'est le Conseil communal qui adopte son ROI, qui désigne son Président et qui règle le fonctionnement démocratique de l'assemblée ;

Etant donné que les conseillers ont le droit de poser des questions orales au Collège communal sur les matières qui relèvent de la compétence de décision du Collège ou du Conseil communal; Je pose donc la question suivante : Pouvez-vous me rassurer en confirmant que vous pensez également que le président de séance a fait une erreur d'appréciation et que si on n'y prend garde cela peut mettre en péril le fonctionnement démocratique de notre Conseil Communal ?

Merci pour votre réponse.

Monsieur le Député-Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

Merci Monsieur le Conseiller. Je serai court. Le Collège ne peut pas donner un avis puisque la réponse est dans votre question car c'est le Conseil communal qui adopte son ROI, qui désigne son Président et qui règle le fonctionnement démocratique de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Madiane ADDi réplique.

Vous dites que ma réponse est dans ma question mais est-ce que vous déplorez quand même et est-ce que vous reconnaissez que l'attitude du Président est anti-démocratique de museler nos réponses. Cela ne respecte pas le règlement.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE